



## Chapitre 14 – Aides à la personne - 4 Les Loisirs

Paraphrasant ce que disait Maurice Ravel à propos de la Musique,

**« On peut vivre sans loisirs, mais moins bien »**

**Beaucoup moins bien d'ailleurs** car on se sent alors vraiment exclus de ce qui fait la vie normale. Les Restos 49, une fois les questions d'installation réglées, ont donc réfléchi à la question. En juin puis en septembre 2004 est lancée l'idée de **séances de cinéma spécifiquement dédiées aux personnes accueillies, personnes accompagnées de bénévoles.**

En 2005, pour Angers, Avrillé et Trélazé **5 séances pour 150 à 350 places** sont ainsi organisées avec les exploitants.

A Angers, **La chartre Culture-Loisirs** qui mobilise de nombreux partenaires va permettre d'apporter une réponse plus complète. La démarche est simple : dans les centres on recueille les inscriptions, une petite participation financière étant demandée. Cela requiert bien sûr des bénévoles, le travail ne se limitant pas à ce simple travail administratif car il faut voir auprès des exploitants de salle quel type de film on retient et s'assurer du bon déroulement des séances.

Dans la période 2005-2006 sont ainsi proposées : **15 places pour des concerts classiques, 2000 places de cinéma et 129 places pour le stade Raymond Kopa (Jean Bouin à l'époque).** Le système va se prolonger au fil des ans avec bien sûr des variations et aménagements.

**C'est le cinéma qui draine le plus de personnes.**

De 2006 à 2011-2012, pour l'ensemble de l'agglomération d'Angers, le nombre des personnes accueillies va de 1303 à 1005 pour en moyenne quatre séances annuelles. La période 2009 - 2011 voit la fréquentation passer à 1263 et 1246 car une séance est aussi proposée à Cholet, Segré et Chalonnes.

Après 2014 d'autres villes comme Saint-Georges-sur-Loire, Tiercé, Vihiers et Baugé s'ajouteront au dispositif (mais à Baugé il n'y aura pas de séance dédiée). Toutefois ces participations ne seront pas pérennes puisque, si en 2014-2015 le nombre de places est de 1180, ce chiffre se stabilise autour de 510 les années suivantes. Dans le même temps, pour Angers, les données font état de 1580 places en 2014-2015, 1611 l'année d'après pour redescendre à près de 1450 ensuite.

Quant au rôle des bénévoles, il est simplement noté entre 2015 et 2016, sur Angers, 7 accompagnateurs plus un animateur pour des échanges après projection.

### **Les spectacles attirent aussi**

**Les concerts** surtout, ceux de vedettes du moment, sans oublier **la musique classique et le festival d'Anjou**. Mais les données dont nous disposons ne sont pas assez fines pour établir une répartition par type d'événement.

Les chiffres sont aussi très variables d'une année à l'autre : de 33 personnes accueillies concernées en 2006-2007 on passe successivement à 160, 316 et 170.

De façon plus précise on sait que 14 spectacles ont rassemblé 252 personnes en 2010-2011 puis, parallèlement pour les années suivantes : 16 manifestations pour 408 participants, 27 pour 340.

A partir de 2014-2015 on passe à un cran supérieur, certainement dû au fait que des régions comme celle de Segré signent aussi une **chartre Culture-Loisirs**. En effet, en 2014-2015, 587 personnes accueillies bénéficient d'un accès à 30 spectacles. Ces données restent stable jusqu'en 2018-2019 pour passer ensuite respectivement à 932 et 41.

### **D'autres solutions ont été également mises en œuvre**

Ainsi les places pour **les matchs du SCO**. Les données sont là très parcellaires ce qui ne permet pas de savoir quel succès réel cette proposition a rencontré. Pourtant les chiffres connus ne sont pas négligeables : 97 en 2007-2008 ; 320 en 2012-2013, 204 l'année suivante et 350 en 2017-2018. A relever la belle initiative prise dès 2006 à **Segré pour offrir des accès à la piscine** : 70 au début et 93 l'année suivante. A partir de 2014-2015, **Cholet adoptera le même principe** et, pour les deux centres, les offres seront alors portées à 250.

**A Cholet**, en complément des cours de Français, sont proposés, à des rythmes non précisés, et **des visites au musée et des pique-niques**.

A suivre : La Santé

**Mai 2022, Claude Boissenot.**

### **Le mot du président**

*La pyramide de Maslow, dont la première publication date de 1943, a certaines vertus, mais elle nous a quelque peu enfermés dans une hiérarchie des besoins - c'est son choix- qui peut nous faire oublier, nous faire passer à côté de certains plaisirs, dont celui de rêver.*

*Son approche « logique » a un côté rassurant, mais cette approche se soucie-t-elle plus de l'individu, qui a de légitimes aspirations, que de celui qui a un offre à proposer ?*

*Les loisirs ne sont-ils pas, pour une grande part des personnes accueillies, inaccessibles, du domaine du rêve ?*

*En ceci, **l'intelligence collective des Restos** a cherché et trouvé des éléments de réponse concrets qui **ont rendu possible l'impossible**.*

***Merci à nos anciens**, volontaires, créatifs, pragmatiques, attentifs et humanistes, qui ont lancé et mis en œuvre les processus ; et montrons leur que nous sommes encore à la hauteur pour les faire perdurer.*

Christian LC  
Président et RD49